

AFFAIRE N° 1. - Compte administratif du Maire pour l'Exercice 1968
- Compte de gestion du Receveur Municipal pour le même exercice.

M. HOARAU. - Mesdames et Messieurs, il s'agit de l'exercice 1968 pendant lequel M. REYDELLET était Maire, M. LEGROS peut donc assister à la séance. Je vais vous donner lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Conformément au décret n° 57-657 du 22 Mai 1957, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen et à vos délibérations le Compte Administratif du Maire pour l'Exercice 1968 et le Compte de Gestion du Receveur Municipal, pour le même Exercice.

Les résultats généraux que font ressortir ces comptes sont les suivants :

SUBDIVISIONS	RESULTATS à la CLOTURE de l'EX. PRECEDENT		OPERATIONS de l'EXERCICE		RESULTATS à la CLOTURE de l'EXERCICE 1968	
	Déficits	Excédents	Dépenses	Recettes	Déficits	Excédents
Section d'Investissement		60.643.287	497.285.889	626.303.058		189.660.457
Section de Fonctionnement		95.113.885	2021.445.562	2023.876.173		97.445.496
		155.757.172	2518.830.451	2650.179.231		287.105.953

L'excédent de recettes de : 287 105 953 y compris 194 841 730 de crédits réservés provenant d'emprunts ou de subventions, sera repris au budget supplémentaire de l'Exercice 1969.

Je vous indiquerai maintenant les principales opérations de la Section d'Investissement réalisées au cours de l'Exercice 1968

- Acquisition de terrains	33 905 222
- Matériel et mobilier	11 477 716
- Installation téléphonique	2 556 948
- Travaux communaux	2 345 200
- Véhicules	22 224 800
- Travaux de voirie	67 407 210
- Equipements scolaire et culturel	132 316 223
- Equipements sanitaire et sociaux	1 623 300
- Service industriel et commercial	43 938 622
- Opérations immobilières	50 137
- Autres équipements (Eglise)	29 032 071
- Annuité d'emprunt	73 845 428

497 285 889

FINANCIERS par :

- Emprunts	241 549 000
- Subvention FIDOM	47 783 419
- Subvention d'équipement	113 449 612
- Participation à divers travaux d'équipement	20 538 475
- Amortissement des subventions d'équipement	3 700 000
- Divers	<u>508 000</u>

427 528 506

La différence : 69 757 383 a été financée par les Fonds Communaux provenant de l'excédent de Recettes de la Section de Fonctionnement.

Voici maintenant les principales dépenses de la SECTION de FONCTIONNEMENT :

- Devis et fournitures	58 345 535
- Frais de personnel	568 519 905
- Impôts et taxes	13 121 248
- Travaux et Services extérieurs	80 065 111
- Participation et Prestation	112 531 084
- Allocations et Subventions	73 834 299
- Frais de gestion générale et de transport ..	29 221 029
- Frais financiers	46 595 001
- Charges antérieures	<u>17 915 600</u>

1 000 148 862

FINANCIERS par :

- F. N. C. A. L.....	49 003 666
- Subventions diverses	45 070 103
- Droits d'entrée (Piscine et Redoute)	3 242 933
- Droits de place dans les Abattoirs et Marchés	21 215 432
- T. V. A.....	392 357 579
- Droits de mutation	11 238 005
- Débits de boissons	6 054 948
- Taxe sur les spectacles	19 359 701
- Octroi de Mer	<u>317 081 119</u>

A reporter 864 623 488

REPORT	864 623 488	1 000 148 862
- Centimes additionnels	249 403 339	
- Subvention compensatrice des exonérations pour constructions neuves	53 165 944	
- Produits sur Exercice antérieur	<u>34 062 255</u>	

1 201 255 026

Soit un excédent de 201 106 164

- Excédent ordinaire 201 106 164

- Excédent de l'Exercice précédent 155 757 172

T O T A L 356 863 336

Cuï le rapport de Monsieur le Maire,

Vu les diverses ordonnances et instructions ministérielles sur la comptabilité des communes, et notamment celles des 24 avril 1834 et 10 avril 1835 ;

Le Conseil, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 1968, et les autorisations supplémentaires qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés par Monsieur le Maire ordonnateur, le compte d'administration de l'Exercice 1968, accompagné du compte de gestion du Receveur, ainsi que l'état des restes à payer reportés sur 1969 ;

Procédant au règlement définitif du budget de 1968, propose de fixer ainsi qu'il suit les recettes et les dépenses dudit exercice, savoir :

RECETTES

Les recettes tant ordinaires qu'extraordinaires de l'exercice 1968 évaluées par le budget à	2 467 229 588
ont dû s'élever, d'après les titres définitifs des créances à recouvrer, à la somme de	1 816 073 062

De laquelle somme il convient de déduire celle de.

SAVOIR : pour non-valeurs justifiées au compte du Receveur	31 532 358
--	------------

Pour restes à recouvrer également justifiés, et qui seront portés en recette au prochain compte

Pour restes à recouvrer non justifiés, à mettre à la charge du comptable, qui en sera forcé en recette au prochain compte

Somme égale

Au moyen de quoi la recette de 1968 demeure définitivement fixée à la somme de	1 784 540 704
--	---------------

DEPENSES

Les dépenses créditées au budget primitif de 1968 s'élevant à

Il faut y joindre celles qui ont été l'objet de crédits supplémentaires accordés dans le cours de l'exercice

TOTAL des dépenses présumées	2 463 261 893
------------------------------------	---------------

REPORT 2 463 261 893

De cette somme, il faut déduire celle de

SAVOIR :

- 1° - Crédits ou portions de crédits restés sans emploi
comme excédant le montant réel des
dépenses 88 024 261
- 2° - Dépenses faites, mais non ordonnancées
avant le 28 Février 1969, et à repor-
ter au budget de 1969 877 802 941
- 3° - Dépenses ordonnancées, mais non
payées avant le 31 Mars 1969, et à
reporter au budget de 1969

Somme égale 965 827 142

Au moyen des déductions ci-dessus, les dépenses
de l'exercice 1968 sont définitivement fixées à 1 497 434 751

Les recettes de toute nature étant de

Les dépenses de 1 754 540 704

Il reste, par conséquent, pour excédent défini-
tif la somme de 287 105 953
laquelle sera portée au Chapitre des recettes supplémen-
taires du budget de l'exercice 1969

Toutes les opérations de l'exercice 1968 sont déclarées définitivement
closes et les crédits annulés.

La présente délibération sera jointe, comme pièce justificative, au
budget de 1968.

Délibéré à Saint-Denis, les jour, moi et au ci-dessus.

LE MAIRE. - Voici maintenant le projet de délibération concernant
l'approbation du compte de gestion par M. WELSCH Eugène, Receveur-Percepteur
de Finances.

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait représenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 1968
autorisations qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des
effectués et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de
dats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comp-
tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des
à payer.

A DEDUIRE :

- Le prélèvement pour couvrir le déficit de la Section d'Investissement	69 757 383
	<hr/>
Résultat de l'Exercice 1968	287 105 953
	<hr/>
Les crédits réservés étant de	194 841 730
	<hr/>
Les fonds libres s'élèvent à	92 264 223

L'an mil neuf cent soixante neuf, le 24 juillet, les Membres composant le Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances.

Présents :

MM. LEGROS Auguste - NOARAU Marcel - CHEVASSUS André - BÉDIER Francis - BIJOUX Joseph - MONDON Jean Claude - Docteur VINSON Philippe - FOSSARD Charlemagne - Mme JASMIN Léopold - MM. EVAN Georges - FERRERE Chantilly - GALLARD Jean - APAVOU Antoine - Mme BÉNARD Jules - MM. APPELJE Abdoul-Hack - BOURHIS Camille - THUONG HIME Roger - CHANE KUNE Maurice - TESSIER Jacques - Mme PAYET André - MM. RAMAS-SAMY Adolphe - TOMI Maurice - Docteur MAINGARD Paul - TANDRYA Fred -

Représentés :

M. AUBER Camille	par M. CHEVASSUS André
Mme CHASSAGNE Raoul	par M. BOURHIS Camille
M. BOYER Bruno	par M. GALLARD Jean
M. RIVIÈRE Maxime	par M. NOARAU Marcel
M. ROBERT Valère	par M. MONDON Jean Claude
M. FONTAINE Frantz	par M. LEGROS Auguste

Absents :

MM. PICARD Antoine - Docteur THEVENIN Marc - PARIS Raymond - SERS Henry - LAURET Gérard - OLIVE Gabriel - TECHER Honorat -

Après s'être fait représenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 1966, les autorisations qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des affectations et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de titres de dépenses, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des dépenses à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 1966

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 1967, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites, à passer dans ses écritures.

Considérant :

Délibère :

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 1966 au 31 Décembre 1967, compris celles relatives à la journée complémentaire, fixe comme suit, le total des masses et des soldes figurant au compte de gestion à la clôture de la gestion :

	SOLDES AU DEBUT DE LA GESTION		OPERATIONS CONSTATEES AU COURS DE LA GESTION		SOLDES A LA CLOTURE DE LA GESTION	
	DEBITEURS	CREDITEURS	DEBIT	CREDIT	DEBITEURS	CREDITEURS
Classes 1 et 2	3 527 800 965	3 683 555 137	793 398 282	922 415 452	3 988 929 553	4 605 970 589
Classe 4	113 242 012	187 718 032	3 666 075 506	3 715 654 632	162 700 569	4 881 672 621
Classe 5	230 402 292	169 100	2 011 319 085	1 852 391 178	389 330 199	4 993 003 800
Classes 6, 7 et 8 .			2 053 076 920	2 055 408 531		
T O T A U X	3 871 445 269	3 871 445 269	8 545 869 793	8 545 869 793	4 540 960 321	9 487 643 010

2° - Statuant sur l'exécution budget de l'exercice 1965, arrête comme suit les résultats totaux des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

NOM- ROS	RÉSULTATS A LA CLÔTURE DE L'EXER- CICE PRÉCÉDENT		OPÉRATIONS DE L'EXERCICE		RÉSULTATS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	
	DEFICITS	EXCÉDENTS	MANDATS ÉMIS	TITRES ÉMIS	DEFICITS	EXCÉDENTS
05		95 113 855	2 021 544 562	2 023 876 173		97 443 496
06		60 643 267	793 398 252	922 413 452		189 660 457
457						
457						
TOTAUX	155 757 172		2 814 942 844	2 946 289 625		287 105 953

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives arrête les opérations de cette comptabilité comme suit :

Total des soldes repris au début de la gestion	554 370
Total des opérations constatées au cours de la gestion (crédits débits)	20 360 000 20 416 500
Total des soldes à la clôture de la gestion	497 870

4° - Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 1965, par le Receveur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part

Fait à Saint-Denis, le 24 JUILLET 1965

M. HOARAU. - Mesdames et Messieurs, je vous demande de vous prononcer sur le Compte Administratif du Maire et le Compte de Gestion du Receveur Municipal de l'année 1968, dont je viens de vous donner lecture.

Adopté à l'unanimité.

Je vous demande d'autre part, de voter des félicitations à notre regretté Maire, Jules REYDELLET pour sa bonne gestion des affaires communales, ainsi qu'à Mme BEDIER, cheville ouvrière de cette gestion financière, et d'adresser des félicitations à Monsieur le Receveur Municipal pour la collaboration qu'il nous a apportée et les conseils qu'il nous a donnés, au cours de l'année écoulée.

(Applaudissements)

Une mention :

Approuvé

Saint-Jeu, le 18.8.69

En ce lieu

Le Secrétaire Général

Signé : H. Kerpel

pour copie certifiée conforme

Le Directeur des Affaires Financières

et p.o. Signé : O. HOARAU

Une mention : Saint-Jeu, le 20.8.69

En ce lieu

Le Secrétaire Général

Signé : H. Kerpel

pour copie certifiée conforme

p. le Directeur des Affaires Financières et p.o.

Signé : O. HOARAU